



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2025-07-P**

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENÇALE

Objet : Attribution du marché M2025-01-E : étude bilan, évaluative et prospective du Contrat de rivière Ouveze.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la délibération n°2022-23 relative à l'approbation de l'avenant au Contrat de rivière Ouveze,
Vu le programme d'action du contrat de rivière Ouveze, action n° C_3
Vu les crédits disponibles,

Le Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale anime le Contrat de rivière Ouveze, dont la mise en œuvre a été actualisé par voie d'avenant 2022-2024.

Les actions conduites dans le cadre du Contrat de rivière Ouveze répondent à des enjeux identifiés au démarrage du Contrat ou lors de la rédaction de son avenant. Des moyens et objectifs d'interventions ont alors été fixés pour garantir la satisfaction des milieux et des usages.

L'efficacité environnementale des actions conduites doit être évaluée à la fin de la démarche pour mesurer la pleine réussite ou non des opérations et proposer des recommandations d'interventions.

La réalisation d'un bilan s'inscrit dans une démarche d'évaluation des politiques publiques où les moyens financiers investis dans le Contrat de rivière doivent être quantitativement et qualitativement appréciés pour juger de leur efficacité.

En accord avec la fiche C_3 de l'avenant au Contrat de rivière Ouveze le Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale souhaite engager la réalisation d'une étude bilan, évaluative et prospective, marché M2025-01-E.

Ce marché de prestation intellectuelle est passé en procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique (MAPA < 90 000€ HT).

La publicité liée au marché a été menée sur le profil d'acheteur de la collectivité (www.marches-demat.com) ainsi que sur le site internet du SMOP.

Deux offres ont été reçues dans le cadre de cette consultation.

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouveze Provençale, vu le rapport d'analyse des offres menée conformément aux critères définis dans le document de consultation du marché M2025-01-E :

DECIDE de confier le marché M2025-01-E relatif à la réalisation d'une étude bilan, évaluative et prospective du Contrat de rivière Ouveze à la société CEREG ingénierie pour un montant de 39 625€ HT.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT N°2025-07-P**

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le **14 MARS 2025**

Le Président,
Jean-François PERILHOU



Le Président:

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.